ACCORD TECHNIQUE
N°IV-2026-3367-01

Type(s) d'occupation :	Adresse(s) de l'occupation :
Branchement Réf. pétitionnaire :	**rue Amédée Roussille**

Affaire suivie par : **Pierre Alexandre COURROUX**

Pétitionnaire :
VILLE DE PAU SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC
MONSIEUR PEBET CYRILLE
22, RUE ROGER SALENGRO
64000 PAU

Monsieur,

Vous avez sollicité l'autorisation de procéder à des travaux de fouille pour la création d'un nouveau réseau d'Eclairage Public sur la parcelle CD375 rue Amédée Roussille. Je vous donne mon accord sous les réserves suivantes :

PRESCRIPTION(S) GÉNÉRALE(S) :
Les travaux doivent être réalisés conformément au règlement de voirie communal en vigueur.

PRESCRIPTION(S) PARTICULIÈRE(S) :

Une réfection provisoire sera réalisée dès que la tranchée sera remblayée.

La réfection définitive sera réalisée suivant les prescriptions ci-dessous :
Sur la chaussée, la réfection définitive sera réalisée en béton bitumineux 0/10 sur une épaisseur minimale de 8 cm ainsi qu'un joint d'étanchéité à l'aide d'émulsion de bitume et de sable fin de carrière entre cette réfection et le revêtement initial.

Sur le trottoir, la réfection définitive sera réalisée en béton bitumineux 0/6 sur une épaisseur minimale de 5 cm ainsi qu'un joint d'étanchéité à l'aide d'émulsion de bitume et de sable fin de carrière entre cette réfection et le revêtement initial.

Les bordures devront être au préalable soigneusement déposées et stockées pour être ensuite repositionnés selon les règles de l'art.

Une distance minimale de 0,30 m doit être respectée au-dessus et en dessous des génératrices inférieures et supérieures des canalisations existantes

Je vous prie de croire, **Monsieur,** à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Fait à Pau, le 09 octobre 2026

Sandrine Liso
Pour le Maire et par délégation
La Cheffe du service Occupation du Domaine Public